

INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA

PRP-GRH-034 Version 09
Date de validation : 10/07/2024

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier
Emploi	Infirmier
Métier	Infirmier
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Santé Mentale des personnes Détenues et Psychiatrie Légale SMD-PL
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0198 – Service de l'Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA)
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	Unités fonctionnelles 1999,2000 et 2001 des unités A, B et C de l'UHSA

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est rattaché à la filière soignante et relève de sa hiérarchie : cadre assistant chef de Pôle et Directeur des soins du centre hospitalier le VINATIER.

Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité et du médecin chef de pôle.

Il collabore dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge et de l'administration pénitentiaire.

L'infirmier est placé :

- ▼ Sous l'autorité hiérarchique du directeur et, par délégation du directeur, du coordonnateur général des soins et du cadre supérieur de santé, assistant du chef de pôle Santé Mentale de la personne Détenue et Psychiatrie Légale – SMD PL.
- ▼ Sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation, du médecin chef et des PH du service

L'encadrement se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'agent, selon la nécessité du service.

Conformément à la législation en vigueur :

- ▼ L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV) à ce titre il doit respecter l'obligation de neutralité et de respect du principe de laïcité.
- ▼ L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- ▼ L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 100 %

- ▼ Poste en 12h de jour : amplitude horaire 7h/20h avec deux horaires possibles
 - 7H /19H00
 - 8H/20H00

INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA

PRP-GRH-034 Version 09
Date de validation : 10/07/2024

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Santé Mentale des personnes Détenues et Psychiatrie Légale (SMD-PL) est un pôle de psychiatrie en milieu pénitencier et prenant en charge des personnes dont les soins ont un lien avec la justice. Il se compose de 3 services :

- ▶ **Le Service Médico Psychologique Régional (SMPR)** assure le suivi ambulatoire des détenus dans les établissements pénitentiaires de Lyon Corbas (Maison d'arrêt), de St Quentin Fallavier (Centre Pénitentiaire) et de Meyzieu (Etablissement Pour Mineurs). Il dispose à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas d'un quartier spécifique d'hébergement (Unité Sanitaire de niveau 2).
- ▶ **Le Service de Psychiatrie Légale (SPL)** qui assure au travers de sa Consultation de Psychiatrie Légale (CPL) les soins ambulatoires en milieu libre et des missions spécifiques et d'expertise pour les patients sous-main de justice, en lien avec le Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS) et l'offre de soins abordant les « dysphories de genre ».
- ▶ **L'Unité d'Hospitalisation Spécialement Aménagée (UHSA)** qui représente le service d'hospitalisation à temps complet. Elle se compose de 3 unités de 20 lits qui accueillent des hommes, femmes, mineurs. Ces personnes peuvent être hospitalisées en hospitalisations libres ou sous mesures de contrainte (SPDRE) et bénéficier de soins équivalents à ceux dispensés en services de psychiatrie de secteur.

Chaque unité de soins de l'UHSA est équipée de 20 lits et d'espaces dédiés à l'isolement (EDI). Elle peut accueillir des détenus hommes, femmes et mineurs.

Chacune d'entre elles se définit selon des critères d'indication de soins :

- L'unité A Louis WALDAMN est une unité centrée sur la prise en charge des pathologies résistantes, orientée sur la consolidation et le rétablissement ; le projet de soin individualisé de l'usager tient compte de son environnement futur et soutenant ses capacités d'adaptation.
- L'unité B Marcel COLIN et l'unité C Solange TROISIER sont des unités d'entrée accueillant des patients hommes femmes et mineurs souffrant de divers troubles psychiques aigus.

L'UHSA, est une unité interrégionale (23 établissements pénitentiaires pour 8000 détenus environ) destinée à l'accueil et à la prise en charge en hospitalisation complète de détenus hébergés, condamnés ou prévenus, souffrant de troubles mentaux.

Le fonctionnement d'une UHSA repose sur deux principes fondamentaux :

- la primauté du soin, même si le patient demeure sous écrou
- la double prise en charge sanitaire et pénitentiaire pour un accès aux soins dans un cadre sécurisé avec l'optique de la préparation au retour à la vie civile.

Son fonctionnement est celui d'un établissement hospitalier. L'Administration Pénitentiaire assure dans le cadre de ses missions spécifiques, la sécurité périmétrique du bâtiment et intervient en urgence sur sollicitation des soignants dans les unités de soins.

L'accès à l'UHSA est soumis à des contraintes de sécurité :

- autorisation d'accès
- vérification d'identité à l'entrée du bâtiment de l'UHSA
- contrôle systématique de tout matériel pénétrant sur le site
- passage sous le portique de détection des métaux
- attente aux divers postes de contrôle pour circuler sur le site
- interdiction de conserver du matériel informatique personnel hors autorisation préalable
- obligation de restituer clefs et appareil d'alerte en fin de service

L'équipe soignante circule en toute autonomie au sein de chaque unité. Pour le reste de la structure, l'ouverture des portes est commandée par l'administration pénitentiaire.

INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA

PRP-GRH-034 Version 09
Date de validation : 10/07/2024

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier(ère) réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier(ère) participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, d'accompagnement des nouveaux professionnels, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

L'infirmier travaille en collaboration étroite avec le médecin responsable de l'unité de soins et en collaboration avec l'ensemble des intervenants de l'UHSA afin d'accompagner le patient dans le cadre d'un projet de soins individualisé. L'infirmier inscrit ses actions dans une logique de continuité des soins. Il est garant de la sécurité et du confort des personnes hospitalisées dans le respect des consignes médicales.

- ▀ Participer à l'accueil, veiller à l'information du patient sur l'ensemble de son séjour et préparer avec lui la sortie d'hospitalisation.
- ▀ Participer à l'élaboration, à la coordination et au suivi du projet de soin du patient :
 - Recueillir les données cliniques et les informations utiles à l'élaboration du projet de soins,
 - Analyser les données cliniques et évaluer les besoins en santé,
 - Définir des objectifs de soins et proposer des actions de soins adaptées
 - Participer à la mise en place, au suivi et à la coordination du projet de soin du patient notamment lors des entretiens médico-infirmiers et entretiens infirmiers,
 - Assurer l'exécution des soins relevant du rôle propre infirmier et /ou prescrits,
 - Evaluer l'évolution et l'efficacité des soins,
 - Transmettre les informations nécessaires au suivi des soins aux professionnels et partenaires concernés.
- ▀ Coopérer au projet de soins individualisé :
 - Assurer le suivi et la tenue du dossier informatisé du patient,
 - Elaborer, mettre en place et animer des groupes à visée thérapeutique et/ou éducative avec les professionnels du plateau d'activités médiatisées ou d'autres intervenants.
 - Participer à des actions de formation, d'éducation à la santé, de réhabilitation psychosociale,
 - Participer à l'élaboration de synthèses cliniques.
- ▀ Réaliser les attendus liés à la fonction et s'impliquer dans le fonctionnement institutionnel :
 - Participer aux réunions d'équipe et à des groupes de travail transversaux,
 - Participer à l'organisation logistique nécessaire au bon déroulement des soins,
 - Assurer la gestion et le contrôle des produits, matériels et dispositifs médicaux,

INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA

PRP-GRH-034 Version 09
Date de validation : 10/07/2024

- Assurer la gestion, le contrôle du sac à dos, du défibrillateur et en assurer la traçabilité,
- Assurer à chaque prise et fin de poste, une relève et un tour commun avec l'équipe suivante,
- Assurer la gestion de la clef des toxiques et en assurer la traçabilité,
- Assurer l'encadrement des personnels placés sous sa responsabilité,
- Participer à l'accueil des nouveaux arrivants,
- Participer à l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des étudiants IDE,
- Superviser l'encadrement des étudiants ASD en lien avec les ASD,
- S'inscrire dans la dynamique polaire instaurée pour l'encadrement des étudiants,
- Participer à la mise en œuvre, en lien avec le projet d'établissement, du projet de pôle et du projet d'unité,
- Participer au processus d'amélioration continue de la qualité et aux démarches de certification,
- S'inscrire dans une dynamique d'entraide et de découverte polaire et institutionnelle. avec les différents sites,
- Promouvoir les activités de recherche du service (inclusion des patients, contribution active à la conception des projets,...),
- S'engager dans le renforcement constant de ses compétences par la formation professionnelle.

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- ▼ L'infirmier(e) s'intègre aux équipes soignantes et pénitentiaires missionnées pour prendre en charge et accompagner le patient depuis l'institution d'origine jusqu'à l'UHSA (entrées, sorties, consultations).
- ▼ Dans le respect des modalités de fonctionnement en vigueur, l'infirmier (ère) est amené (e) à gérer un certain nombre d'interfaces avec les agents de l'Administration pénitentiaire.
- ▼ Il évalue systématiquement le risque de passage à l'acte suicidaire et met en œuvre les moyens de protection
- ▼ Il veille à l'organisation du relai de soins à la sortie de détention en lien avec d'autres partenaires

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Le professionnel exercera son métier avec rigueur et souplesse. Il inscrit son action dans la politique générale de l'établissement.

Il suspendra le jugement moral vis-à-vis de la nature des actes reprochés au patient, tout en prenant en compte la réalité de ces actes et leur impact social et en gardant une capacité d'analyse et d'évaluation des risques.

Il devra :

- ▼ Etre capable de s'adapter au milieu d'exercice
- ▼ Etre capable de travailler à l'articulation d'équipes pluri professionnelles et d'exercer avec des partenaires n'ayant pas la même logique et culture professionnelle (logique pénitentiaire et carcérale) tout en étant garant du respect du secret professionnel
- ▼ Faire preuve de créativité et sens de l'organisation
- ▼ Savoir concilier trajectoire de soin du patient et trajectoire pénitentiaire
- ▼ Se montrer autonome, responsable
- ▼ Faire preuve de rigueur, d'assiduité et de régularité dans son travail
- ▼ Etre capable de s'inscrire dans une dynamique d'actualisation de ses connaissances professionnelles.
- ▼ Maîtriser la technique de conduite d'entretiens
- ▼ Savoir se servir de l'outil informatique (maîtrise des logiciels Cortexte, Outlook,...)

INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA

PRP-GRH-034 Version 09
Date de validation : 10/07/2024

▼ Participer à l'évolution du dispositif de soin et à ses changements institutionnels

9.1. Formation souhaitée

- ▼ Diplôme d'état Infirmier (e)
- ▼ AFGSU

9.2. Expérience professionnelle

- ▼ Avoir exercé dans le milieu de la psychiatrie générale et avoir une bonne connaissance de la clinique psychiatrique adulte
- ▼ Expérience de travail en équipe

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- ▼ Connaissance et/ou intérêt pour le travail de liaison en milieu pénitentiaire et pour le fonctionnement de l'ensemble du Pôle SMD-PL
- ▼ Connaissance de la législation des soins sous contrainte
- ▼ Connaissance et utilisation des logiciels (CORTEXTE-OUTLOOK-BLUE-MEDI-COPILOTE...)

Afin de pérenniser un fonctionnement optimal et une prise en charge de qualité, le Pôle SMD-PL s'appuie sur la solidarité et la mutualisation des équipes pluri-disciplinaires.

INFIRMIER Unité Hospitalière Spécialement Aménagée UHSA

PRP-GRH-034 Version 09
Date de validation : 10/07/2024

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
Pôle Emetteur		
SMD - PL		
Modifications apportées par la nouvelle version		
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour charte graphique. - Révision présentation UHSA. - Révision et réécriture des parties 7 à 9 		
Rédaction	Vérification	Validation
R. LOUCHARD Cadre supérieur de santé, assistant de chef de pôle.	F. BOISSIE Cadre supérieur de santé ff, responsable du recrutement et de la mobilité du personnel paramédical	P.H. DUCHARME Directeur des Soins